

L'actu du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2010

Coup d'envoi de la création du parc de stationnement souterrain, place de la Liberté

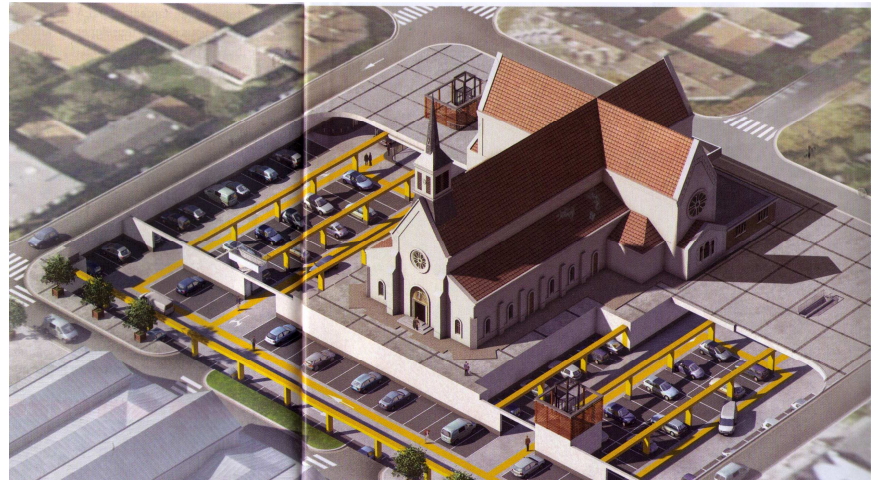
Parking: une démarche réfléchie et responsable

Début mai, la Ville de La Garenne et la société *SPIE Autocité* signeront un contrat de délégation de service public (contrat par lequel une personne morale de droit public confie - pour une durée limitée dans le temps - la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service). Cette conclusion est le fruit d'un long processus. En effet, la réflexion a été initiée en 2006 par plusieurs études de faisabilité technique et financière du parking. La procédure de délégation de service public a été lancée début 2009.

Le délégataire du futur parking : SPIE-Autocité



Filiaire du groupe *SPIE Batignolles*, *Autocité* est un opérateur global dans le domaine du stationnement payant en ouvrage et sur voirie. *Autocité* propose des solutions complètes en matière d'équipement, d'exploitation et de développement du stationnement pour les collectivités, les institutionnels ou les acteurs privés. En 7 ans, *Autocité* est devenu le 2^e opérateur sur le marché des parcs de stationnement parisiens et en cinq ans le 3^e opérateur privé en France. *Autocité* compte aujourd'hui plus de 18000 places en exploitation et parmi ses principaux clients, la Ville de Paris, la Ville d'Argenteuil, la Ville d'Ivry-sur-Seine ou encore la Cité des Sciences et de l'Industrie. *SPIE Autocité* assurera la construction et l'exploitation du parking souterrain pendant une durée de 30 ans. *SPIE Autocité* gèrera également une partie du stationnement de surface de la Ville et -pour une durée de six ans - les deux parkings souterrains Général-De-Gaulle et Charlebourg qui représentent 173 places.



Le 25 mars 2010, le Conseil municipal a entériné le choix du délégataire de la concession pour la construction d'un parking sous la place de la Liberté.

Après avoir procédé à l'examen des 5 candidatures reçues, la Commission de Délégation de Service public au regard des solutions techniques et financières proposées, donné un avis favorable au projet présenté par la société *SPIE Autocité*. Celui-ci, à l'issue de négociations, a été présenté à l'approbation du Conseil municipal.

Outre le choix du délégataire de la concession, le Conseil a donc entériné le choix de la localisation du parking. Le choix de la localisation sous la place de la Liberté est le fruit d'une décision mûrement réfléchie par la Ville, suite à l'évaluation d'autres solutions. Cette localisation est celle qui dessert au mieux le marché et les commerces de la rue Voltaire, permettant d'accroître l'attractivité du centre-ville, de soutenir le commerce de proximité et d'étoffer l'offre de stationnement à destination des résidents du quartier.

380 places de stationnement

La construction de ce parking permettra la création de 340 places pour les voitures et de 40 places pour les deux roues. Le stationnement souterrain des camionnettes des commerçants sera favorisé, libérant ainsi des espaces conviviaux en surface. *Autocité* proposera également une palette de services dont le prêt de cabas. Quatre sorties piétonnes seront prévues, dont deux avec ascenseurs, facilitant ainsi les déplacements personnes à mobilité réduite et de la clientèle du marché chargée de ses courses. Les rampes d'accès et sorties des véhicules seront placées derrière l'église afin de ne pas modifier le visage de la place de la Liberté. Les travaux débuteront au début de l'année 2011 pour s'achever en fin d'année 2012. A terme, la totalité de la place de la Liberté sera rénovée et embellie, afin que celle-ci devienne espace libre et largement ouvert aux piétons, à l'image de ce qui a été fait à Levallois devant l'Hôtel de Ville. Durant toute la durée des travaux, la moitié de la place sera à disposition du marché, ainsi que la halle qui n'est pas affectée par le chantier.

Ils ont voté pour : les 30 élus de la majorité municipale. Ils ont voté contre: Christophe Macé, Françoise Bavcevic, Vincent Fouliard, Adélaïde Naturel et Christophe Conway.